

## APPEL A PROJETS 2016

Le Centre Culturel du Pays des Collines en partenariat avec l'asbl Collin'arts lance un appel à candidature dans le cadre de la Résidence d'Artistes afin d'envisager le calendrier 2016.

### Contexte

La Résidence d'Artistes du Pays des Collines accueille, pour une durée déterminée, des artistes ayant pour projet la création d'œuvres originales. Elle leur offre un espace de création, une diffusion locale de leurs activités, des possibilités de représentations sur l'ensemble du Pays des Collines, une possibilité de logement ainsi qu'un suivi technique et logistique durant leur séjour.

La Résidence d'Artistes se situe Place André Nouille N°11 à 7880 Flobecq.

Le Centre culturel du Pays des Collines possède également un lieu de création et d'exposition situé Grand-Place N°8 à 7911 Frasnes-Lez-Buissenal.

### Objet de la résidence

Cette résidence représentera pour l'artiste un moment charnière dans sa carrière et lui permettra de voir aboutir une démarche artistique particulière, prédéfinie avec les animateurs du Centre Culturel. Elle permettra à l'artiste de fonder les bases de sa création personnelle, de l'approfondir et de trouver de nouvelles pistes artistiques dans un lieu de recherche où il pourra y consacrer tout son temps.

Les projets de résidence doivent porter sur la création d'œuvres originales ainsi que sur un projet d'animations culturelles et artistiques (ateliers, stages etc.) proposées à la population et/ou de traces de la résidence (œuvres) qui seront laissées aux Pays des Collines.

### Modalités

- Cet appel concerne les projets à l'initiative d'artistes locaux, régionaux, belges ou étrangers ayant une expérience des arts de la scène et de la rue au sens large (théâtre, danse, cirque, musique, écriture,...)
- Période et durée des résidences : La résidence est conclue sous forme de convention et s'étendra en moyenne sur un mois, durée pouvant être ré-envisagée suivant les projets. Les horaires de travail sont libres. La période que couvre cet appel à projet s'étend de février à décembre 2016.
- Capacité de logement : La résidence peut accueillir un maximum de 8 personnes.
- Les salles de travail sont mises gratuitement à disposition ainsi que les logements.
- Un minimum de prise en charge est demandé à chaque résident (entretien des locaux et du matériel, rangement, respect des autres et de leur travail,...)
- Aucune rémunération artistique n'est prévue pour les artistes durant leur résidence.

## Descriptif de l'infrastructure

- **Logements :**
  - 2 appartements composés chacun d'une chambre (1 lit double et 2 lits simples), une kitchenette, une salle d'eau et un salon
  - 1 salle de bain
  - Une cuisine commune
  
- **Espace de travail :**
  - Une salle de 10m75 sur 5m50 (hauteur 2m85)
  - Une seconde salle de 10m75 sur 4m25 (hauteur 2m85)
  - Possibilité d'équiper en son et lumière, possibilité d'occultation,...

## Critères de sélection des projets

La sélection des projets se fera, outre les critères de faisabilité (possibilités techniques et budgétaires) en fonction des critères suivants :

- Participation de la population locale (critère décisif) ;
- Réflexion sur les notions d'art et de territoire ;
- Pluridisciplinarité de l'approche artistique ;
- Processus de recherche artistique innovant ;
- Cohérence de l'ensemble des projets sélectionnés pour l'année concernée.

La sélection s'effectue sur dossier.

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être introduits pour le 30 septembre 2015 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) au Centre culturel du Pays des Collines.

Ils devront contenir :

- Un descriptif du projet (présentation du projet et objectifs poursuivis)
- Une lettre de motivation
- Une présentation des artistes ainsi que leur CV
- Une/des proposition(s) de dates souhaitées pour la résidence
- Une proposition de planning souhaité des activités attenantes à la création ou de présentation de la forme aboutie.
- Un descriptif de l'accompagnement technique et logistique demandé

Les responsables des dossiers retenus seront avertis pour le début novembre.

Un rendez-vous préalable à la confirmation de la résidence est à prévoir en novembre.

Par la suite, une convention entre les artistes et le Centre culturel scelle la sélection du dossier.

## Demandes d'infos

Des informations supplémentaires peuvent être demandées par email à l'adresse suivante : [axelle@culturecollines.com](mailto:axelle@culturecollines.com) ou par téléphone : 068/54.29.02